



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 059-215002073-20251014-2025_97-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11/10/2025

Date de convocation : 03.10.2025 Date de publication : 04.10.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le onze octobre Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 16 Absents excusés : 6 Ont donné pouvoir : 2 Absents : 3 Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD 	PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; M. Jean-Claude LIETARD ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Sandrine PONCHANT ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Virginie BERNUS. ABSENTS EXCUSÉS Mme Patricia DURIEUX ; Mme Monique PASSET ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; ABSENTS : Mme Joëlle LEGRAND, M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°97-2025-DF-RK

Objet : Convention Elections Municipales 15 et 22 mars 26 – Organisation des opérations de mise sous pli

Monsieur le Maire informe l'Assemblée être destinataire d'un projet de convention, émanant des services de la Préfecture du Nord, réglementant l'organisation de la mise sous pli dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

C'est donc la collectivité qui réalisera les prestations d'adressage et de mise sous pli de la propagande électorale à l'occasion desdites élections.

A ce titre, celle-ci assurera la gestion des crédits délégués par l'Etat afférents notamment aux dépenses de personnels (travaux d'inscription des adresses, de mise sous enveloppe des professions de foi et bulletins de vote) et autres frais liés à cette prestation.

Le présent projet de convention rédigé par les services préfectoraux détaille les dispositions concernant le recrutement du personnel, la fourniture du matériel ainsi que les dispositions financières.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la convention établie par les services de la Préfecture du Nord relative à la réalisation de la prestation de mise sous pli et du colisage de la propagande électorale, à l'occasion des Elections Municipales des 15 et 22 mars 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 18 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

